

# Passat® Plus

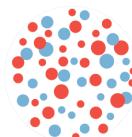
Parce que la souplesse est un

- Plus de souplesse pour contrôler les adventices
- Plus de souplesse pour adapter la dose aux différentes flores
- Plus d'offre variétale Clearfield® et Clearfield® Plus



## Une formulation unique brevetée par BASF

- Plusieurs co-formulant spécifiques pour plus de rétention, d'absorption et de pénétration de la **substance active** dans les adventices graminées et dicotylédones
- Plus de **rétenion**, la très **bonne adhérence de la formulation** permet une **couverture uniforme de la plante**
- Plus **d'absorption** et une pénétration accélérée de l'imazamox pour une **action de la substance active plus rapide** à l'intérieur de la feuille



Formulation standard



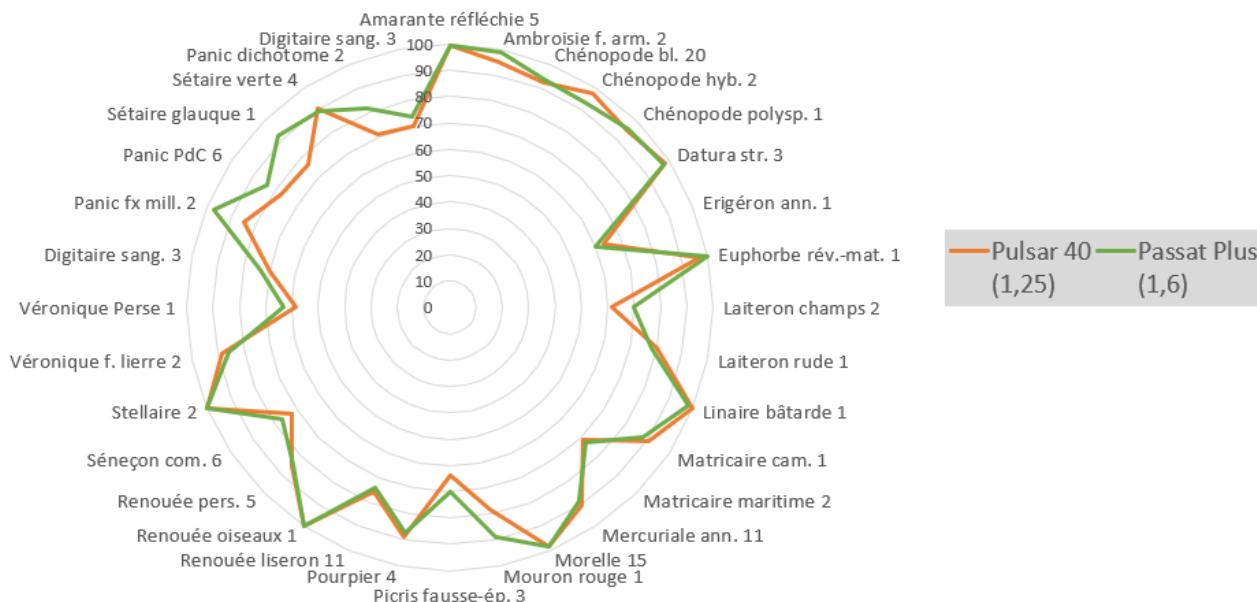
Formulation Passat® Plus

● Substance active  
 ○ Coformulant A  
 ● Coformulant B  
 □ Coformulant C

## Sérénité d'une équivalence technique validée

**Passat® Plus à 1,6 L/ha apporte la même efficacité sur dicots et PSD que Pulsar® 40 à 1,25 L/ha**

Efficacité anti-dicotylédones de  
Passat Plus (1,6 L/ha) vs Pulsar 40 (1,25 L/ha)



# Passat® Plus utilisable sur les tournesols Clearfield® et Clearfield® Plus

La tolérance des variétés Clearfield® et Clearfield® Plus au désherbage avec Pulsar® 40 / Passat® Plus a été testée et validée au travers d'un processus rigoureux conduit par BASF. Seules les variétés qualifiées peuvent être mises en marché et arborer le logo CL / CLP.



Nouvelle recommandation de Passat® Plus pour les utilisations 2021.  
Utilisation possible sur variétés Clearfield® à dose maxi de 1,6 L/ha.



Application unique	Fractionnement
<b>Passat® Plus : 1,6 L/ha</b>	<b>2 x 1 L/ha</b>
<b>Passat® Plus : 2 L/ha</b>	

## Qu'est ce que Passat® Plus ?

® marque déposée BASF	Passat® Plus	Pulsar® 40
AMM	n° 2171066	n° 2090064
Composition	25 g/L imazamox	40 g/L imazamox
Formulation	Concentré soluble (SL)	Concentré soluble (SL)
Usages autorisés	Variétés de tournesols tolérants à l'imazamox (Clearfield® et Clearfield® Plus) uniquement	Variétés de tournesols tolérants à l'imazamox (Clearfield® et Clearfield® Plus) uniquement
Dose autorisée	2 L/ha entre BBCH 12 et 18	1,25 L/ha
ZNT Aquatique	5 m avec un DVP de 5 m	5 m
ZNT plantes non-cibles	5 m	5 m
Nbre d'applications	1 (Fractionnement possible en 2 applications)	1 (Fractionnement possible en 2 applications)
DAR	F (BBCH 18)	90 jours
DRE	6 h	6 h

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

**0 800 100 299** ► Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile , EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon la norme EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, masque antipoussière P3.

BASF France SAS - Division Agro – 21, chemin de la Sauvegarde – 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : Agrément IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur de l'homologation : BASF.

Le symbole unique Clearfield® et Clearfield® Plus sont des marques déposées BASF®2020 BASF. Tous droits réservés.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Edition Novembre 2020. Réf. 890TOHE1120R. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

**Passat® Plus.** SGH09. H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401: respectez les conditions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **Pulsar® 40** : SGH09. Attention. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401: respectez les conditions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 Peut produire une réaction allergique. Contient du 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one.



SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**